



BONNETAN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025** – BUDGET PRINCIPAL

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le Compte Financier Unique 2025, le Budget Primitif 2026, disponible sur le site internet de la Commune de Bonnetan : www.bonnetan.fr

Préambule :

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : Budget Primitif (BP), Décision(s) Modificative(s) (DM), Compte Financier Unique (CFU).

Le Compte Financier Unique est un nouveau document qui remplace le Compte Administratif tenu par l'ordonnateur et le Compte de Gestion tenu par le Service de Gestion Comptable. Il doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1.

Le CFU est élaboré conjointement par le Maire de Bonnetan et le comptable de la DGFIP. Il présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget Principal de Bonnetan

Le CFU 2025 de la Commune de BONNETAN se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté n-1		840 175,20 €		51 179,40 €	- €	891 354,60 €
Opération exercices	627 170,19 €	693 516,33 €	104 488,95 €	99 740,68 €	731 659,14 €	793 257,01 €
Total	627 170,19 €	1 533 691,53 €	104 488,95 €	150 920,08 €	731 659,14 €	1 684 611,61 €
Résultat de clôture		906 521,34 €		46 431,13 €		952 952,47 €
Solde exercice		66 346,14 €		-4 748,27 €		61 597,87 €

RAR Dépenses	4 020,00 €
RAR Recettes	0,00 €
SOLDE RAR	-4 020,00 €

I) La section de Fonctionnement

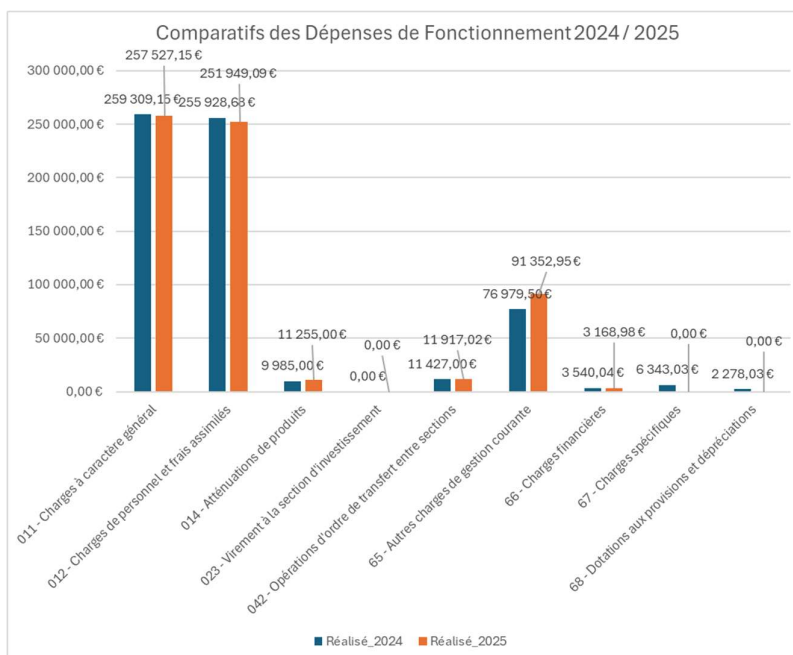
Cette section fait ressortir **un excédent de clôture de 66 346.14 €** auquel s'ajoute **l'excédent de n-1 de 840 175.20 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire cumulé de **906 521.34 €**.

→ A) Les Dépenses de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	Somme de prévu 2025	Somme de realise 2025
011 - Charges à caractère général	775 815,53 €	257 527,15 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	360 000,00 €	251 949,09 €
014 - Atténuations de produits	12 500,00 €	11 255,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	140 000,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 927,33 €	11 917,02 €
65 - Autres charges de gestion courante	149 225,00 €	91 352,95 €
66 - Charges financières	3 168,98 €	3 168,98 €
67 - Charges spécifiques	1 000,00 €	0,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	6 000,00 €	0,00 €
Total général	1 459 636,84 €	627 170,19 €

Les dépenses de fonctionnement 2025 ont légèrement diminué de 1 379.76 € par rapport à 2024.

Ci-dessous, les comparatifs par chapitres de dépenses en fonctionnement entre 2024 et 2025 :



Les crédits au chapitre « charge à caractère général » (chapitre 011) pour 257 527.15 € représentent 41% du total des dépenses de fonctionnement de la collectivité. C'est ici que l'on retrouve les dépenses d'énergie (chauffage, électricité), d'assurance, maintenance, entretien des bâtiments, entretien de la voirie, les contrats de services (Société Convivio pour la restauration scolaire et Les Francas de la Gironde pour l'accueil Garderie et Périscolaire).

Le chapitre des « charges de personnel » (chapitre 012) pour 251 949.09 € représente 40% du total des dépenses de fonctionnement de la collectivité, ces dépenses sont en légère baisse par rapport à 2024 (255 928.68 €).

Les « atténuations de produits » (chapitre 014) pour 11 255 € ont augmenté de 1 270 €. Elles correspondent au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale) pour des montants déterminés et fixes sur l'exercice. Cette dépense provient du fait que les impositions communales sont basses par rapport aux autres communes de notre strate (www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales).

Les « autres charges de gestion courante » (chapitre 65) pour 91 352.95 € sont en hausse par rapport à 2024 (+ 14 373.45 €).

Dans ce chapitre qui représente 15% des dépenses totales de fonctionnement, on retrouve :

- Les indemnités des élus pour 37 k€ (charges comprises)
- La contribution au Service Départemental d'Intervention et de Secours (SDIS 33) pour 18 k€
- La participation aux divers syndicats (EPRCF33, SIAPA, SIV, SIECM) pour 22.2 k€.
 - o A noter qu'en 2025, le SIV a appelé les cotisations de 2024 et 2025 pour un total de 12 k€.
- Les subventions octroyées aux diverses associations pour 9 115 k€ (voir ci-après) :

Associations	Montant Attribué
AMICALE DES DIRIGEANTS TERRITORIAUX DU CREONNAIS	100,00 €
Association A.C.C.A.	400,00 €
Association APEIB BONNETANBULLE	400,00 €
Association ASSOCAMICALE DES FAMILLES	1 500,00 €
Association FOOTBALL CLUB RIVE DROITE 33	750,00 €
Association SOCIETE ARCHEOLOGIQUE HISTORIQUE DU CANTON DE CREON	100,00 €
COMITE DES FETES DE BONNETAN	2 000,00 €
Coopérative COOPERATIVE SCOLAIRE	2 775,00 €
Association ASSOCIATION PAROISSIALE DE SAUVEGARDE PATRIMOINE RELIGIEUX	500,00 €
Association ACPG-CATM SALLEBOEUF	250,00 €
Association ACPG-CATM SALLEBOEUF	140,00 €
Association WAJUTSU - CDC CROIGNON WAJUTSU	200,00 €
Total	9 115,00 €

Il est à noter que la Coopérative Scolaire a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 1775 € pour financer le transport dans la cadre de la classe découverte organisée en 2025.

Les « charges financières » (chapitre 66) pour 3 168 € sont en légère baisse par rapport à 2024.

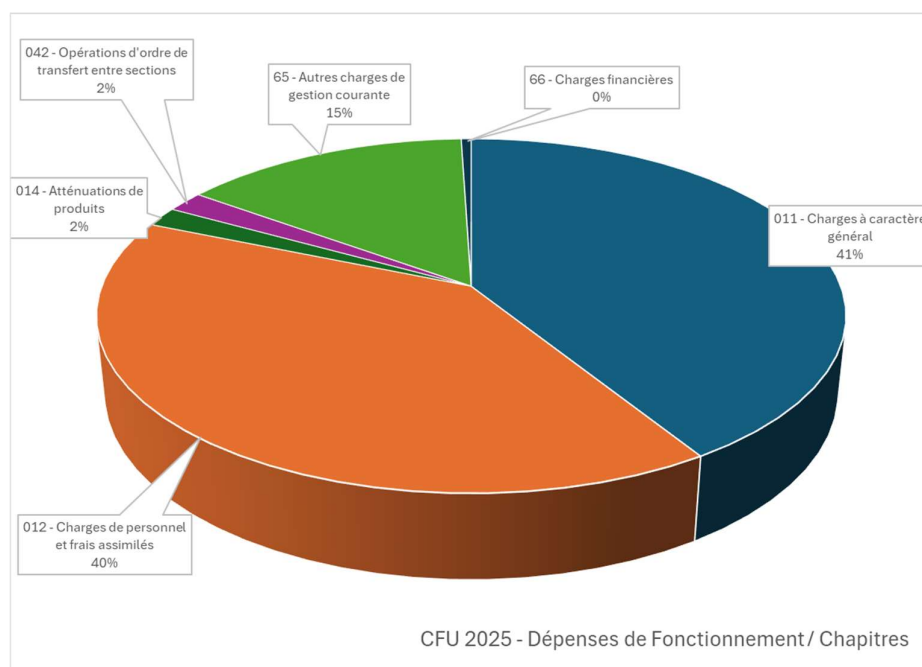
Il s'agit des intérêts d'emprunts contractés par la collectivité pour des réalisations de travaux (école maternelle et colombarium).

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des emprunts en cours :

Année	Objet	Organismes	Montant Initial	Durée	Taux	Échéance finale
2017	Colombarium + voirie	Crédit Agricole	50 000,00 €	10 ans	1,16%	01/07/2026
2019	Ecole	Crédit Agricole	300 000,00 €	15 ans	1,64%	01/08/2033

L'encours de la dette s'élevait au 31/12/2024 à 196 261 € (soit 188 € par habitant contre 422 €/ habitant pour les communes de même strate au niveau du Département et 560 €/habitant au niveau national).

Ci-dessous, en synthèse la répartition par chapitre des dépenses de fonctionnement :

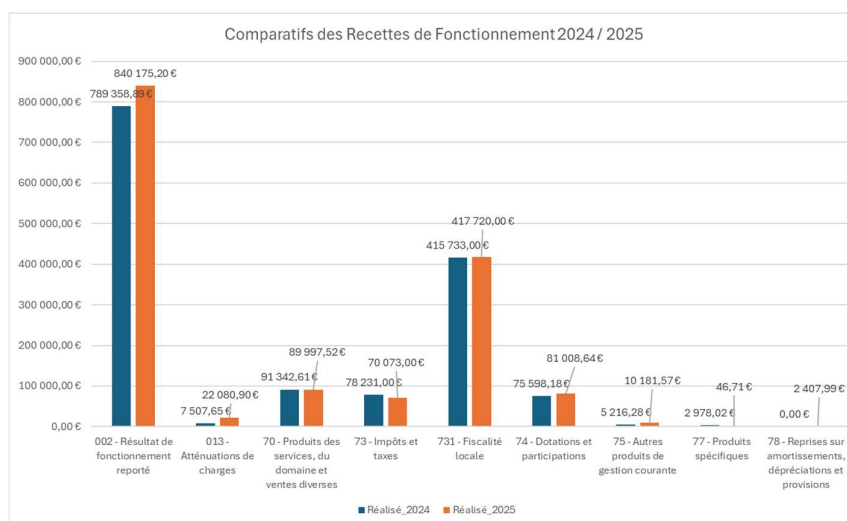


→ B) Les Recettes de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	Somme de prevu 2025	Somme de realise 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	840 175,20 €	840 175,20 €
013 - Atténuations de charges	0,00 €	22 080,90 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	83 200,00 €	89 997,52 €
73 - Impôts et taxes	36 960,00 €	70 073,00 €
731 - Fiscalité locale	416 020,00 €	417 720,00 €
74 - Dotations et participations	74 781,64 €	81 008,64 €
75 - Autres produits de gestion courante	4 500,00 €	10 181,57 €
77 - Produits spécifiques	4 000,00 €	46,71 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	2 407,99 €
Total général	1 459 636,84 €	1 533 691,53 €

Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent à 693 516.33 € (hors R002) et sont en légère hausse par rapport à 2024 (676 606.74 €) + 17 k€ soit +2.4 %.

Ci-après, la synthèse des variations par Chapitres.



Les « atténuations de charges » (chapitre 013) pour 22 080.90 €, en augmentation de 14 573.25€. Il s'agit des remboursements de l'assurance statutaire des arrêts de travail des agents municipaux mais également la régularisation CNRACL et ATIACL pour un trop versé sur les années 2022 à 2024.

Les « produits de services » (chapitre 70) pour 89 997.52 € sont en légère baisse de 1 345.09 €. La facturation des repas à la cantine constitue la majeure partie de ces produits (59.3 k€). Les autres recettes concernent une redevance de voirie attribuée par la Communauté de Communes (6 k€), la participation aux frais scolaires de la commune de Loupes (11 k€), les droits de stationnement des commerçants du marché et du Pizzaiolo ainsi que les concessions des cimetières.

Les « impôts et taxes » (chapitre 73) pour 70 073 € sont en baisse de 8 158 €.

Dans ce chapitre, on retrouve :

- Les DMTO (Droits de Mutations à Titres Onéreux) qui ont généré 33 k€ (en baisse de 8 k€)
- La Dotation de Solidarité Communautaire pour 33 k€ (=)
- L'attribution de Compensation versée par la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais pour 3.5 k€

Les « produits de la fiscalité locale » (chapitre 731) pour 419 113 € sont en légère hausse de 1 987 €.

On y retrouve les taxes sur le foncier bâti et non bâti (TFB / TFNB) ainsi que la taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires (THLV), le montant perçu sur ces 3 taxes s'est élevé en 2025 à 399 730 €. Le solde perçu provient des taxes sur les pylônes électriques présents sur le territoire communal, il s'est élevé à 19 383 € en 2025.

Les « dotations » (chapitre 74) pour 81 008.64 € est en hausse de 5 410.46 €.

Dans ce chapitre, on retrouve :

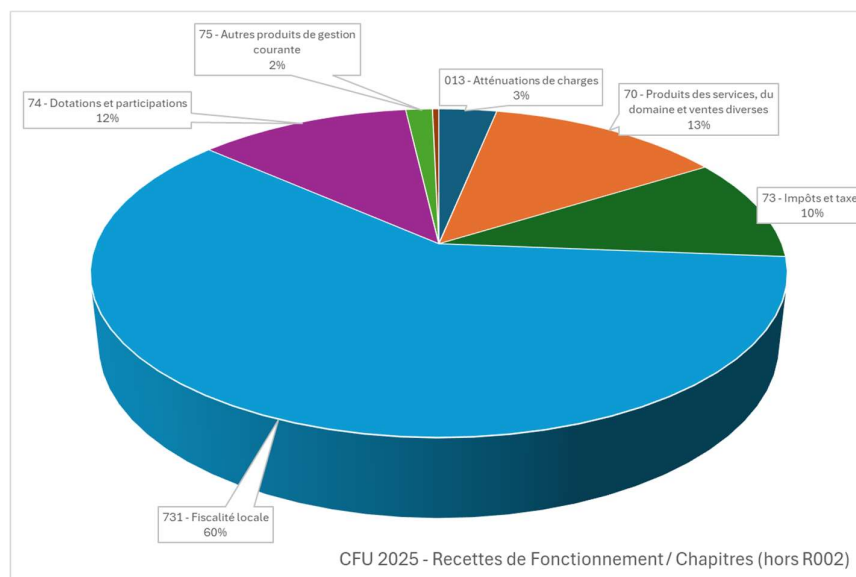
- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 50 903 € (+ 493 €)
- La Dotation de Solidarité Rurale pour 19 853€ (+1 497 €)
- La Dotation de Péréquation des Communes pour 5 806 €
- Les Attributions diverses de compensation versées par le Département et l'Etat pour 4 446.64 € (- 2 385.54 €)

Les « autres produits de gestion courante » (chapitre 75) représentent 10 181.57 k€.

Pour 9.92 k€, il s'agit du remboursement des fluides payés par les Francas qui assurent la garderie et l'accueil de loisirs au sein de nos locaux.

La location du foyer rural et les participations perçues lors du prêt de matériel communal (tables et chaises) s'élèvent à 260 €.

Ci-dessous, la répartition par chapitre des recettes de fonctionnement :



II) La section d'investissement

Cette section fait ressortir **un déficit de clôture de – 4 748.27 €** auquel s'ajoute **l'excédent de n-1 de + 51 179.40 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de **46 431.13 €**.

➤ Les Dépenses d'investissement par opérations

Sur l'année 2025, la collectivité a dépensé **79 933.89 €** au titre de ses opérations d'investissement.

Opérations / Dépenses d'investissement	Proposé_2025	Réalisé_2025
202 - ACQUISITIONS DIVERSES	13 648,00 €	4 258,80 €
203 - AMENAGEMENT DU PARC	3 000,00 €	0,00 €
204 - TRAVAUX EGLISE	15 000,00 €	1 586,23 €
205 - MAISON DES ASSOCIATIONS	2 500,00 €	0,00 €
207 - TRAVAUX DE VOIRIE	30 000,00 €	4 812,94 €
212 - REVISION PLU	15 000,00 €	0,00 €
216 - ECLAIRAGE PUBLIC	35 000,00 €	26 434,32 €
218 - FOYER RURAL	17 500,00 €	7 522,80 €
222 - LOCAL TECHNIQUE	2 500,00 €	0,00 €
223 - ECOLE (CHANTE RAINETTE)	15 000,00 €	12 483,12 €
224 - CANTINE - CUISINE	10 980,00 €	6 459,10 €
225 - MAIRIE	5 000,00 €	0,00 €
229 - ADAP	15 000,00 €	0,00 €
231 - NOUVELLE ECOLE	10 000,00 €	6 811,22 €
232 - CIMETIERE COMMUNAL	8 000,00 €	4 512,00 €
233 - RESTAURANT SCOLAIRE	15 000,00 €	5 053,36 €
Total Dépenses par Opération	213 128,00 €	79 933,89 €

Au titre de l'opération 202 « Acquisitions diverses » : 4 258.8 €

Il s'agit d'équipement divers :

- Achat de poubelles extérieures : 2 010 €
- L'installation d'un nouveau Firewall : 2 248 €

Au titre de l'opération 204 « Travaux église » : 1 586.23 €

- Mise aux normes électriques commande cloche

Au titre de l'opération 207 « Travaux de Voirie » : 4 812.94 €

- Maîtrise d'œuvre 2024 : 1 572.94 €
- Dalle béton conteneur verre bord de voirie face mairie : 2 640 €
- Curage fossé Chante Rainette : 600 €

Au titre de l'opération 216 « Eclairage public » : 26 434.32 €

- Programme de passage au LED du parc d'éclairage public communal.

Au titre de l'opération 218 « Foyer rural » : 7 522.80 €

- Remplacement d'une des portes latérales.

Au titre de l'opération 223 « Ecole Chante Rainette » : 12 483.12 €

- Aménagement de la cour (retrait sol amortissant et pose d'enrobés) : 8 167.20 €.
- Travaux de peinture : 1 127.52€
- Alarme : 3 188.40 €

Au titre de l'opération 224 « Cantine » : 6 459.10 €

- Création d'un chéneau membrane EPDM : 2 366.98 €
- Travaux de remise en état de la toiture : 3 480 €
- Fournitures diverses (vaisselle / couverts) : 612.12 €

Au titre de l'opération 231 « Nouvelle Ecole » : 6 811.22 €

- Equipement école : 2 743.22 €
- Relevés topographiques : 4 068 €

Au titre de l'opération 232 « Cimetière » : 4 512 €

- Installation d'un ossuaire.

Au titre de l'opération 233 « Restaurant scolaire » : 5 053.36 €

- Achat lave-vaisselle : 4 234.80 €
- Achat congélateur : 560.56 €
- Achat balance : 258 €

➤ **Les Dépenses d'investissement hors opérations**

Sur l'année 2025, les dépenses d'investissement hors opérations s'élèvent à 24 555.06 €.

Hors Opérations / Dépenses d'investissement	Proposé 2025	Réalisé 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves	100,03 €	68,09 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 486,97 €	24 486,97 €
Total Dépenses hors opérations	24 587,00 €	24 555,06 €

Au chapitre 10 (Dotations, Fonds divers) apparaît une dépense de 68.09 € correspondant au 0.5% des Taxes d'Aménagements perçues par la commune mais reversées à la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais

Au chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) apparaît le remboursement du capital des emprunts de la commune pour 24 486.97 €.

➤ **Les Restes à Réaliser**

Certaines dépenses engagées en 2025 n'ont pas pu être comptabilisées sur l'exercice. Elles ont été enregistrées en RAR sur l'exercice 2026.

Les RAR s'élèvent à 4 020 € en dépenses et correspondent à des travaux de rénovation du monument aux morts (opération 225).

➤ **Les Recettes d'investissement par opérations**

Pour financer les travaux répertoriés ci-dessus, la commune a fait appel aux subventions auprès de l'Etat et du Département de la Gironde.

Opérations / Recettes d'investissement	Proposé 2025	Réalisé 2025
207 - TRAVAUX DE VOIRIE - DETR (reprise voirie La Loubière)	0,00 €	7 941,19 €
216 - ECLAIRAGE PUBLIC - SIECM (participation Fonds Vert renouvellement LED)	0,00 €	11 824,40 €
234 - PLAN VELO CDC - DETR (aménagement Allée Pas de Douen)	0,00 €	6 746,15 €
Total Recettes par Opération	0,00 €	26 511,74 €

➤ **Les Recettes d'investissement hors opérations**

Hors Opérations / Recettes d'investissement	Proposé 2025	Réalisé 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	51 179,40 €	51 179,40 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	140 000,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 927,33 €	11 917,02 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	34 608,27 €	38 466,82 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	22 845,10 €
Total Recettes hors opérations	237 715,00 €	124 408,34 €

Au chapitre 001, il s'agit de l'affectation du résultat 2024.

Au chapitre 040 apparaît la somme de 11 917.02 €. Elle comptabilise les opérations d'amortissement, le même montant se trouve en section de fonctionnement côté dépenses (chapitre 042).

▪ **Détail ci-dessous :**

Objet	Montant	Durée	Début	Fin
Subvention Assainissement	150 000 €	15 ans	2014	2028
Subvention Assainissement	21 410 €	15 ans	2015	2029

Au chapitre 10 apparaît la somme de 38 466.82€ qui se décompose ainsi :

- 27 109.09 € à l'article 10222, correspondent au reversement par l'Etat du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). La collectivité perçoit 16.4% du montant de ses dépenses d'investissement de l'année N-2 (2023) et sous certaines conditions.
- 11 357.73 € à l'article 10226, correspondent aux Taxes d'Aménagement perçues par la commune sur les permis de construire et les aménagements réalisés par les habitants de Bonnetan.

Au chapitre 13 apparaît la somme de 22 845.10€ qui se décompose ainsi :

- 19 889.00 € de subvention de la CDC les Coteaux Bordelais pour la mise en place du plan vélo intercommunal (fonds de concours correspondant à 49 % du reste à charge pour la Commune, toutes subventions déduites).
- 2 956.10 € de subvention du Fonds Vert pour le passage en LED de l'éclairage public (Travaux 2025).